

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 11 mars 2020**



Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15 (13 présents + 2 procurations)

**Le Président, Michel Paquet, a quitté la salle et a cédé la présidence à Mme Patricia RENAUX.**

Membres ayant donné procuration : 2

Membres absents excusés : 4

L'an deux mille vingt le onze mars à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le trois mars deux mille vingt, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA,  
M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, Mme CORION, M. JURCZAK, M. MEDVES,  
et M. TARILLON,

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES

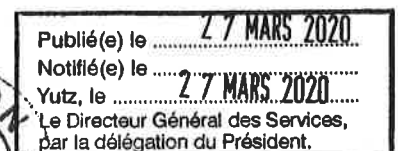
**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. SAPIN a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. CORAZZA



  
**Stéphanie SIEBERT**

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE : M. LOUIS et M. FERRERO

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : M. CHEBBAH

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN

**Suppléante présente dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme FERRY

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**Objet : Compte Administratif 2019**

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2019 du SYDELON a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 12 février 2020,

**I. Section de fonctionnement**

Le résultat d'exécution 2019 de la section de fonctionnement atteint - **61 374,09** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **11 445 832,47** euros. Les principales recettes sont :

- **340 418,26** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 1.82 euros H.T. par habitant),
- **10 572 940,21** euros de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **486 704,78** euros de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **11 507 206,56** euros.

**II. Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **73 084,44** euros, dont **68 445,00** euros en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions), **1 438,34** euros de plus ou moins values sur cessions et **3 201,10** euros en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier, cheptel).

Les crédits prévus de **142 470,00** euros ont fait l'objet d'inscription en reste à réaliser à hauteur de **70 823,90** euros.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme Patricia RENAUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE**

le compte administratif pour l'exercice 2019 du SYDELON arrêté  
comme suit :

<b><i>Section de Fonctionnement</i></b>		
Recettes	+	11 445 832,47 €
Dépenses	-	11 507 206,56 €
Résultat de l'exercice	=	- 61 374,09 €
Résultat de fonctionnement reporté	+	478 844,04 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	=	<b>417 469,95 €</b>
<b><i>Section d'investissement</i></b>		
Recettes	+	68 263,26 €
Dépenses	-	73 084,44 €
Résultat de l'exercice	=	- 4 821,18 €
Résultat d'investissement reporté	+	237 964,16 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	=	<b>233 142,98 €</b>
<b><i>Restes à réaliser</i></b>		
Recettes d'investissement		0,00 €
Dépenses d'investissement	-	70 823,90 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	=	<b>162 319,08 €</b>

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 19/03/2020  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 27/03/2020



**Le Président  
Michel PAQUET**

